



RENTRÉE DES COLLÈGES 2023 - 2024

DOSSIER DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 31 août 2023



cotesdarmor.fr



RENTRÉE DES COLLÈGES

CHRISTIAN COAIL ET JEAN-RENÉ CARFANTAN PRÉSENTENT LES PROJETS DE LA RENTRÉE 2023-2024 ET FONT LE POINT SUR L'ACTUALITÉ DES COLLÈGES

A l'occasion de la rentrée des classes 2023-2024, Christian Coail, président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, et Jean-René Carfantan, vice-président du Département délégué à l'Éducation et à l'Éducation populaire, partagent leurs objectifs et les projets en cours pour favoriser l'apprentissage et mettre en avant les principes d'égalité, de démocratie et de citoyenneté.

Christian Coail et Jean-René Carfantan se rendront dans plusieurs établissements pour rencontrer les élèves, les équipes éducatives et les agents du Département :

- **5 septembre** : collège public Jean-Macé de Saint-Brieuc (10h)
- **7 septembre** : collège privé Notre-Dame de Compostal (9h) et collège public Édouard-Herriot (10h45) de Rostrenen
- **11 septembre** : collège public Les Sept-Îles de Perros-Guirec (14h30)

LES COLLÈGES COSTARMORICAINS EN QUELQUES CHIFFRES

78 collèges

47 établissements publics
31 établissements privés
sous contrat d'association

27 000 m²

c'est la surface totale des collèges publics
en Côtes d'Armor

29 000 collégiens, dont **19 000** dans le public et **10 000** dans le privé

SOMMAIRE

TRAVAUX : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES 2023-2028 ...P. 3-4

CITOYENNETÉ : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS EST SUR LES RAILS ...P. 5

RESTAURATION SCOLAIRE : CAP SUR LE PLAN ALIMEN'TERRE D'ARMOR ...P. 6

MAG' DES COLLÉGIENS : BIENTÔT LE N°4 ! ...P. 7

TRAVAUX

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES 2023-2028

Le nouveau plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, doté d'une enveloppe prévisionnelle de 75 millions d'euros, définit les travaux prioritaires à engager jusqu'en 2028.

En garantissant l'égalité des conditions d'accès et d'apprentissage de tous les élèves, l'école participe au combat contre les inégalités. Chargé de la construction, de l'entretien et de l'équipement des collèges publics, le Département a un rôle primordial à jouer en bâtissant des lieux confortables et adaptés pour apprendre et s'épanouir dans les meilleures conditions, tout en mettant l'accent sur l'amélioration des performances énergétiques et environnementales.

CAP SUR LES TRANSITIONS ÉNERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Les réalisations proposées dans le cadre du nouveau PPIC mettront l'accent sur l'amélioration des performances énergétiques et environnementales. Une attention particulière sera également portée à la sobriété en termes de consommation de matériaux et de production de déchets grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés et le réemploi / recyclage des matériaux. Par ailleurs, les énergies renouvelables seront généralisées avec la mise en place de centrales photovoltaïques, ou encore le raccordement aux réseaux de chaleur locaux qui permettent à la fois de mutualiser les coûts et d'utiliser des ressources locales et durables. Pour contribuer à la préservation de la biodiversité, à la régulation thermique et à une meilleure infiltration de l'eau dans les sols, des expérimentations d'aménagements paysagers et de végétalisation des cours seront menées dans plusieurs collèges en concertation avec les élèves et les équipes éducatives.

En lien avec le plan Alimen'Terre d'Armor, le PPIC prévoit le déploiement de selfs participatifs et la reconstruction de nombreux espaces de restauration afin de faire de la restauration scolaire un lieu d'éducation au bien manger et de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Enfin, dans le cadre de la démarche « Zéro Artificialisation Nette », les projets définis dans le nouveau PPIC veilleront à ne plus consommer de foncier supplémentaire, voire à en restituer lorsque les situations le permettent.

DES ESPACES ADAPTÉS AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES ET AUX ENJEUX D'ÉGALITÉ

Plusieurs collèges disposant d'une capacité d'accueil supérieure à l'effectif prévisionnel à long terme pourront faire l'objet d'une optimisation des locaux afin d'améliorer leur adéquation avec les projets pédagogiques, leur fonctionnalité et leur performance énergétique. En matière d'égalité filles-garçons, des expérimentations de toilettes mixtes sont désormais intégrées dans les projets de reconstruction des collèges Jacques-Prévert de Guingamp et La Gautraie de Plouasne. Les cours, haut-lieux d'apprentissage de la vie sociale dans les collèges, pourront être repensées avec une nouvelle répartition des aires de jeux, de sport, de culture et de convivialité afin de favoriser une occupation équitable de l'espace par toutes les classes d'âge, par les filles comme par les garçons.

75 M€ c'est le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour le PPIC 2023-2028

8 collèges feront l'objet de travaux de reconstruction ou de réhabilitation lourds

9 collèges de travaux de rénovation énergétique et technique

3,6 M€ seront réservés aux travaux de maintenance non programmés dans les 47 collèges publics

1 M€ sera consacré au câblage informatique et aux réseaux

CITOYENNETÉ

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS EST SUR LES RAILS

Mis en place pour la première fois à la rentrée 2023-2024, le Conseil départemental des collégiens est une opération de sensibilisation des futures citoyennes et citoyens à l'élaboration de règles collectives misant sur la participation démocratique. Véritable parcours d'éducation civique « grandeur nature », son but est de sensibiliser les collégiens de l'ensemble des établissements publics et privés à la démocratie tout en leur permettant de découvrir les politiques menées par la collectivité et ainsi être acteurs et actrices de la vie locale.

27 classes (niveau 5^e ou 4^e) de 27 collèges représentant autant de cantons des Côtes d'Armor seront retenues pour participer au projet. Un binôme fille / garçon sera désigné. Chaque classe devra élaborer un projet dans une thématique différente chaque année, pour ensuite le déposer sous forme de proposition. Un jury en retiendra quatre parmi les 27 déposées.

En fin d'année scolaire, les 27 binômes constituant le Conseil départemental des élèves de collèges retiendront un des quatre projets lors d'un débat dans l'hémicycle, à Saint-Brieuc. Il sera présenté par la classe lauréate, lors de la session de juin, à l'Assemblée départementale.

La thématique retenue pour cette année 2023-2024 : « Bien vivre dans le Département des Côtes d'Armor à l'horizon 2050 ».

Date limite de dépôt des candidatures : 15 octobre.

+ d'infos : cotesdarmor.fr/appels-projets



RESTAURATION SCOLAIRE

CAP SUR LE PLAN ALIMEN'TERRE D'ARMOR

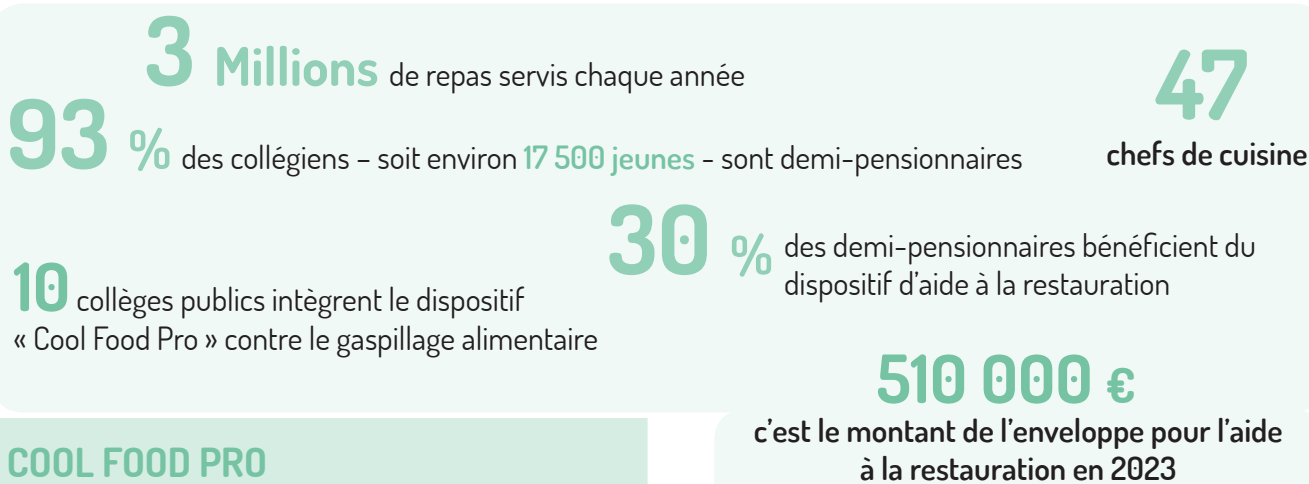


Le plan d'actions Alimen'Terre d'Armor s'inscrit dans une démarche pour une alimentation durable. Il prévoit notamment d'offrir à tous les collégiens costarmoricains une alimentation saine, locale et de saison, tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

Le Département est responsable de la restauration dans les 47 collèges publics des Côtes d'Armor. Il œuvre pour que chaque collégien puisse bénéficier d'un repas sain et équilibré les jours de classe (tarifs pour les familles de **3,10 € à 3,40 €** par repas selon le forfait 4 ou 5 jours), notamment grâce au dispositif d'aide à la restauration. Celui-ci permet de diminuer le reste à charge des élèves boursiers à **2 €, 0,30 € ou 0,05 €** selon la situation familiale. Par ailleurs, la collectivité privilégie et développe l'approvisionnement en produits issus de circuits courts, locaux et de qualité, notamment grâce à la plateforme Agrilocal22.

En raison du grand nombre de collégiens qui fréquentent quotidiennement les services de restauration mis en place par le Département, ces derniers constituent d'importants leviers d'action pour une alimentation saine et durable. Il s'agit d'un axe fort du plan Alimen'Terre d'Armor.

Les objectifs du plan Alimen'Terre d'Armor seront intégrés dans les conventions d'objectifs et de moyens passées avec chaque établissement. Ces orientations visent à suivre et respecter les dispositions de la loi Egalim, favoriser l'accès pour tous les élèves des collèges à une alimentation saine et durable, développer et favoriser les circuits courts en développant par exemple l'usage de la plateforme Agrilocal22, lutter contre le gaspillage alimentaire, penser la gestion et la valorisation des déchets, ou encore sensibiliser les collégiens au « bien manger ».



COOL FOOD PRO

Cool Food Pro est un dispositif financé par le programme Interreg France – Angleterre. Il vise à accompagner la restauration collective, notamment les établissements scolaires, vers des pratiques plus durables par le biais d'un outil permettant de mesurer les évolutions du gaspillage alimentaire et les émissions de CO2 associées et par un suivi impliquant la communauté éducative et les élèves. En 2023-2024, 10 collèges publics bénéficieront de ce dispositif. Après une phase de diagnostic et la définition d'objectifs de réduction d'émissions de CO2, ils pourront mettre en place un plan d'actions dont les effets seront mesurés grâce à des pesées régulières. **+ d'infos sur : coolfoodpro.net**

LA LOI EGALIM DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

- 1. Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous :** 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio), mise en place d'une option végétarienne, intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 2. Réduire l'utilisation du plastique :** interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service plastique dès 2025, interdiction des touillettes et pailles et bouteilles d'eau en plastique.

MAG' DES COLLÉGIENS

L'INFO DES ANNÉES COLLÈGE, BIENTÔT LE N°4 !

Depuis le printemps 2022, le Département a lancé un magazine semestriel dédié à l'info des années collège en Côtes d'Armor. Alors que le n°4, dont le dossier sera consacré à l'engagement citoyen des ados, sortira début novembre, toutes les collégiennes et tous les collégiens sont d'ores et déjà invités à participer à la conception des prochains numéros en proposant des idées ou en s'inscrivant aux ateliers éditoriaux. Prochain atelier : le 21 novembre à 17h30.

+ d'infos sur : cotesdarmor.fr/lemag

LES OBJECTIFS DU MAG'

- Fournir une information de qualité sur des sujets de société, d'actualité et de citoyenneté tout en attisant l'esprit critique des collégiens ;
- développer la culture générale et le goût de la lecture ;
- valoriser les projets et initiatives de jeunes dans les collèges et dans la vie citoyenne ;
- favoriser la prévention et l'échange autour des grandes préoccupations de l'adolescence, en lien avec les politiques départementales de solidarité ;
- promouvoir le dynamisme du Département et de ses partenaires en faveur de la jeunesse ;
- renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au territoire.

POUR RAPPEL, LE MAG' C'EST...

- Une publication semestrielle gratuite de 24 pages
- 35 000 exemplaires par numéro pour assurer une diffusion large auprès de tous les collégiens et équipes pédagogiques des collèges publics et privés des Côtes d'Armor
- Une ligne éditoriale dynamique, avec un ton léger et concis
- Une charte graphique colorée et rafraîchissante faisant la part belle aux illustrations
- Un contenu varié, axé sur les préoccupations et centres d'intérêts des collégiens
- Une forte accroche territoriale





CONTACT PRESSE

Direction de la communication

Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr

02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83